

Commission Centrale d'Éthique (CCE) : rapport annuel 2014

Mission

a) Prise de position sur des questions médico-éthiques d'importance sociale

La CCE encourage la discussion portant sur les questions éthiques dans la société et se prononce face aux questions médico-éthiques d'importance sociale. Elle répond aux demandes médico-éthiques, soumises à l'ASSM par des institutions ou des personnes publiques ou privées.

b) Élaboration de directives et de recommandations médico-éthiques

La CCE anticipe et discute de problèmes éthiques en médecine. Elle édicte des directives et recommandations médico-éthiques destinées à soutenir la pratique, la recherche et la formation des membres des professions médicales. Elle s'informe sur la manière dont les différentes directives et recommandations de l'ASSM sont appliquées. Elle encourage l'échange d'informations et les contacts entre les personnes et groupes auxquels s'adressent les directives et recommandations.

c) Échange avec d'autres organisations dans le domaine de l'éthique

La CCE entretient et développe ses relations et l'échange d'opinions avec d'autres intervenants dans le domaine de l'éthique de la santé publique au niveau national et international.

Membres

Prof. Christian Kind, Saint-Gall (président)
Prof. Markus Zimmermann, Fribourg (vice-président)
Dr Hermann Amstad, Bâle (ex officio)
Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich
Prof. Thomas Bischoff, Lausanne
Dr Monique Gauthey, Genève
Dr Daniel Grob, Zurich
Prof. Samia Hurst, Genève
Dr Roland Kunz, Affoltern am Albis
Prof. Peter Meier-Abt, Bâle (ex officio)
lic. theol. Settimio Monteverde, Bâle
Dr Hans Neuenschwander, Lugano
Dr Valdo Pezzoli, Lugano
lic. iur. Michelle Salathé, Bâle
Dr Jacques Seydoux, Delémont
PD Dr Martin Siegemund, Bâle
Prof. Dominique Sprumont, Neuchâtel
Marianne Wälti-Bolliger, Tramelan
Prof. Hans Wolff, Genève

Activités en 2014

Outre son activité principale consacrée aux directives, aux recommandations et aux prises de position, la CCE a pris acte d'informations et débattu de nombreux thèmes pendant quatre séances au total.

Prises de position, directives et recommandations médico-éthiques

La version définitive des directives « *Distinction entre thérapie standard et thérapie expérimentale dans le cadre individuel* » a été publiée en mai 2014. Les directives définissent des critères précisant la couverture d'une thérapie par le standard, la nature d'une thérapie expérimentale ainsi que les devoirs de diligence à respecter. La CCE a également mis en application les propositions approuvées par le Sénat de l'ASSM visant à améliorer l'implémentation des directives de l'ASSM. Elle s'est notamment adressée aux destinataires des directives pour les encourager à aborder les étapes de l'application des directives.

La CCE s'est activement consacrée à l'application des directives « *Exercice de la médecine auprès de personnes détenues* » et de la prise de position de la CCE relative aux « *Rapatriements sous contrainte: aspects médicaux* » datant de 2013. Elle a procédé ici à un échange étroit avec les décideurs politiques fédéraux et cantonaux et les médecins pénitentiaires actifs dans ce domaine. Les résultats de ces travaux seront publiés en 2015. Dans ce contexte, la CCE a également pris position avec un avis négatif – en commun avec la FMH – face aux projets de loi dans les cantons de Genève, Valais et Vaud qui prévoient un assouplissement du secret professionnel en milieu pénitentiaire.

La sous-commission dirigée par le Prof. Paul Hoff, Zurich, et chargée de la rédaction des directives relatives aux « *Mesures de contrainte en médecine* » a réalisé d'importants travaux. Le projet de directives a pu être complété pour être envoyé à des experts choisis en vue d'une prise de position ; il sera soumis au Sénat le 19 mai 2015. Après la mise en consultation publique (début juin à fin août 2015), le Sénat adoptera une version définitive des directives en novembre 2015.

En ce qui concerne la révision prochaine de la loi sur la transplantation, la CCE a mis en place une sous-commission présidée par le Prof. Jürg Steiger, Bâle, qui procédera à la révision des directives « *Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes* » (2011). Les expériences pratiques avec les directives existantes seront notamment incluses et les développements récents pris en considération lors de la révision. Le débat a été lancé dans le cadre d'un workshop qui s'est tenu à l'automne 2014 lors de la réunion annuelle de la Société Suisse de Médecine Intensive.

La CCE révisera les directives « *Traitement et prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance* » et les directives « *Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée* » (2003) ; elle mettra l'accent sur les patients atteints d'une perte progressive des facultés cognitives (et notamment de démence). Les travaux font partie intégrante de la stratégie nationale en matière de démence ; l'ASSM a pris la direction du projet (5.1 Ancrage de directives éthiques) en commun avec la Société Suisse de Gérontologie. Une sous-commission présidée par PD Dr Georg Bosshard, Zurich, entamera ses travaux début 2015.

Autres thèmes prioritaires

Pour clore le cycle de manifestations sur l'économicisation de la médecine, réalisé avec les Commissions nationales d'éthique de 2009 à 2013, la CCE a publié la feuille de route « *Médecine et économie – quel avenir ?* ». Celle-ci décrit les répercussions possibles de l'économicisation de la médecine sur la pratique clinique et édicte des recommandations

pour un traitement constructif et efficace de la question par les médecins et le personnel médical. Par ailleurs, un cycle supplémentaire de manifestations consacré à l'« *autonomie* » a été conçu lors d'une retraite commune de la CNE et de la CCE. La première manifestation de cette série aura lieu en juillet 2015.

La CCE a mené une réflexion approfondie sur les résultats d'une étude qu'elle avait commandée au sujet de l'« *attitude du corps médical face à l'assistance au suicide* ». La CCE avait suivi de près la conception et la réalisation de l'étude. Ses résultats ont été publiés le 19 novembre 2014 ; la CCE en avait traité au préalable et de manière approfondie les conclusions au cours de deux séances. Ces analyses seront incluses dans la révision des directives médico-éthiques sur la « *Prise en charge des patientes et patients en fin de vie* » qui sera abordée en 2015.

La capacité de discernement ou son absence constitue un élément décisif lors du traitement des patients : ce processus sera abordé dans toutes les directives médico-éthiques. La CCE a suivi sur le plan conceptuel une étude financée par le FNS qui comprenait entre autres une enquête réalisée auprès du corps médical. L'étude a montré que l'évaluation de la capacité de discernement pouvait être une tâche exigeante pour les médecins et qu'un soutien serait le bienvenu. En partant des résultats de l'enquête, la CCE a décidé de se pencher en 2015 sur l'élaboration de *principes permettant d'évaluer la capacité de discernement*.

La CCE a adopté les recommandations « *Soutien éthique en médecine* » en 2012. La troisième enquête réalisée (après celles de 2002 et de 2006) – la première qui fut basée sur Internet *au sujet des structures éthiques dans les hôpitaux, cliniques et établissements de long séjour suisses* – entend suivre l'évolution dans ce domaine. Dans un premier temps, 257 établissements ont été contactés ; avec un taux de retour de 89 %, un peu moins de la moitié d'entre eux indiqua disposer d'une structure éthique. Dans un deuxième temps, ces institutions ont été interrogées en détail sur la composition, les missions, méthodes de travail et points forts du contenu des structures éthiques. Le taux de retour dépassa 90 %, ce qui permet désormais à l'ASSM de disposer d'un ensemble complet de données. Les résultats seront présentés et publiés en 2015 lors de congrès nationaux et internationaux.

Perspective 2015

En 2015, les activités mentionnées de manière anticipée dans le compte rendu ci-dessus suivront de manière homogène celles de 2014. Outre la poursuite des travaux relatifs aux mesures de contrainte et à l'assistance au suicide, les thèmes nouvellement réintroduits que sont le diagnostic de la mort, la démence, la capacité de discernement et l'autonomie représentent quatre questions supplémentaires très importantes et complexes à traiter ; elles menacent également de dépasser les capacités de notre structure de milice, au sein de la Commission Centrale d'Éthique, des sous-commissions et notamment de notre base réduite de collaborateurs. Nous nous efforcerons de compenser cela afin que les difficultés ne se fassent sentir que dans la vitesse de traitement et non dans la qualité.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des membres de la CCE et des sous-commissions et notamment à Michelle Salathé, la secrétaire générale adjointe, ainsi qu'à Sibylle Ackermann, notre collaboratrice scientifique, pour leur engagement décisif ainsi que leur travail approfondi et compétent.

Prof. Christian Kind, Saint-Gall